

COMMISSION TERRITORIALE D'EVALUATION AUDE / PO



Réunion du 10 juin 2026 au siège du club de LEUCATE.

Présents:

Délégation de L'AUDE :

- ROQUE Cédric – Conseiller Technique
- BAUDIN Frédéric – Conseiller Technique
- GINE Georges – Commission du District

Délégation des PYRENEES-ORIENTALES :

- Olivier ASTRUIT - Conseiller Technique
- Miguel GONZALEZ - Commission du District
- Philippe REFFIER – Directeur du District
- Marc WATTELLIER –Président délégué du District

U14R & U14T – SAISON 26/27

La Commission s'est réunie afin de réaliser, après réception des dossiers de candidatures, déposés au plus tard le 31 mai de la saison, un classement hiérarchique des clubs en fonction des différents critères de départage et de la cotation associée.

Ce système est retenu pour la catégorie U14 (engagement en U14R & U14T) selon le cahier des charges validée par la Ligue d'OCCITANIE.

- Après étude des cahiers des charges U14, retournés dûment remplis par les clubs,
- Après confirmation de clubs qui ne souhaitent pas partir en U14R,
- Après information de mise en sommeil de club,

La commission valide la composition suivante des poules U14R & U14T 26/27 :

U14 REGIONAL

- CANET ROUSSILLON FC
- OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS
- FU NARBONNE
- FA CARCASSONNE
- SPORTING PERPIGNAN NORD
- FC ALBERES ARGELES

Difficultés d'application et recours (chapitre 1 règlement territoire LFO)

Au regard du process de validation, un club souhaitant contester son classement hiérarchique au sein d'un territoire doit en premier lieu, saisir la commission territoriale d'évaluation d'un recours gracieux permettant à ce dernier d'obtenir des précisions et/ou explications sur son classement, dans les soixante douze heures suivant la notification dudit classement.

La commission territoriale d'évaluation informera, sans délai, la Commission régionale de gestion des compétitions des recours gracieux portés contre son classement. In fine, la décision de la Commission régionale de gestion des compétitions, validant définitivement la liste des quarante-huit équipes qualifiées pour le championnat Régional 1 masculin U14, est susceptible de recours, dans les soixante-douze heures suivant la notification de cette liste, près la Commission régionale d'appel, qui jugera en deuxième et dernier ressort. Ce recours sera toutefois soumis à la saisine préalable, dans les conditions exposées supra, par recours gracieux de la commission territoriale d'évaluation.

U14 TERRITOIRE - Poule de 12 équipes - 26/27

- **FC TRAPEL**
- **ROUSSILLON FCT**
- **FA CARCASSONNE**
- **FC LE SOLER**
- **FC ELNE**
- **FC CLAIRA ST LAURENT SAL.**
- **GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS**
- **FC THUIR**
- **AS ST ESTEVE**
- **GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES**
- **RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE**
- **SALEILLES OC**

✓ *FC BAHU PEZILLA – Non retenu, plus faible total de points.*

✓ *OLYMPIQUE CARCASSONNE – Mise en sommeil*

CLASSEMENT	DOSSIERS DEPOSES - u14	TOTAL
1	CANET ROUSSILLON FC	82
2	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	72
3	TRAPEL FC <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	69
4	ROUSSILLON FCT <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	66
5	FU NARBONNE	65
6	FA CARCASSONNE (U14R)	64
7	FA CARCASSONNE (U14T) <i>Déjà une équipe en R</i>	64
8	FC LE SOLER <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	63
9	SPORTING PERPIGNAN NORD	62
10	FC ALBERES ARGELES	59
11	FC ELNE	53
12	FC CLAIRA ST LAURENT S.	50
13	GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS	49
14	FC THUIR	37
15	AS SAINT ESTEVE	34
16	GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES	34
17	OLYMPIQUE CARCASSONNE <i>En sommeil</i>	33
18	RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE	31
19	SALEILLES OC	30
20	FC BAHU PEZILLA	29,5

U17 TERRITOIRE – Poule de 12 équipes - 26/27

Afin de déterminer les clubs qui participeront au championnat U17T pour la saison 26/27, un cahier des charges a été proposé aux clubs des PO et de l'AUDE, dans les mêmes conditions de retour que les U14.

- Après étude des cahiers des charges U17, retournés dûment remplis par les clubs,
- Après confirmation de clubs qui ne souhaitent pas partir en U17T,

La commission valide la composition de la poule de 12 équipes U17T 26/27 :

- **FA CARCASSONNE (Descente U16R1)**
- **GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS (Descente U16R2)**
- **TRAPEL FC**
- **OLYMPIQUE CORBIERE SUD MINERVOIS**
- **ROUSSILLON FCT**
- **FC ELNE**
- **LES PHOENIX CATALANS**
- **RC BADENS RUSTIQUES**
- **FC ALBERES ARGELES**
- **FC THUIR**
- **FC CLAIRA ST LAURENT SAL.**
- **GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES**

✓ *FC CERDAGNE CAPCIR – Non retenu, plus faible total de points.*

✓ *FC DES ASPRES – Ne souhaite pas intégrer les U17T 26/27*

CLASSEMENT	DOSSIERS DEPOSES – U17	TOTAL
1	FA CARCASSONNE - Descente de U16R1	X
2	GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS – Descente de U16R2	X
3	TRAPEL FC	67
4	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	65
5	ROUSSILLON FCT	63
6	FC ELNE	61
7	LES PHOENIX CATALANS	53
8	RC BADENS RUSTIQUES	51
9	FC ALBERES ARGELES	44
10	FC BANYULS DELS ASPRES - <i>Ne souhaite pas intégrer les U17T</i>	39
11	FC THUIR	39
12	FC CLAIRA ST LAURENT SAL.	38
13	GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES	36
14	FC CERDAGNE CAPCIR	32

REPARTITION DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX ENTRE LES 2 DISTRICTS

La gestion administrative des huit (8) championnats TERRITOIRE pour la saison 26/27 s'établit comme suit :

U13T / U15T / U17T / U19T : Gestion District PYRENEES-ORIENTALES

U12T / U14T / U16T / U18T : Gestion District de l'AUDE

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX POUR UNIFORMISATION

Collaboration et concertation des membres présents pour la mise en place d'un règlement commun pour les championnats TERRITOIRE pour la saison 26/27.

Celui-ci, qui s'appuiera sur *le règlement des compétitions - championnats territoriaux LFO*, sera en vigueur et mis en application dès le début des prochains championnats.

Philippe REFFIER

Directeur Administratif

District de football des PYRENEES-ORIENTALES